

Natura 2000, Le plus grand réseau européen de sites protégés.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.



La démarche française

14 septembre 2011 (mis à jour le 11 octobre 2011)

La directive Habitats Faune Flore adoptée en 1992 a pour objectif d'harmoniser au niveau européen la conservation biologique des espaces naturels. Sa nouveauté réside dans le fait de prendre en compte, au sein des zones délimitées [selon des critères scientifiques](#), les activités humaines, dans une perspective de développement durable. Autrement dit de concilier les dimensions scientifiques avec les réalités culturelles, économiques et sociales des territoires.

La Commission européenne a laissé aux Etats membres le choix de la procédure, que ce soit pour l'identification des sites ou les modes de gestion à adopter.

Une démarche concertée et contractuelle

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, et à travers ceux-ci les enjeux de la biodiversité et du développement durable de nos territoires, la France a choisi la concertation : citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont désormais associés à la gestion de chaque site. La participation active de l'ensemble des [acteurs locaux](#) et le dialogue au sein des [comités de pilotage \(CoPil\)](#) permettent à chacun de mieux comprendre à la fois les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire, de partager des objectifs et finalement de construire une gestion de la nature fondée sur les savoirs des acteurs locaux.

En 2011, la phase de désignation (1753 sites couvrant 12,5 % du territoire métropolitain) et de mise en place des outils de gestion est quasi achevée. Les contestations virulentes du passé exprimées par certains partenaires sont apaisées. Le travail exceptionnel suscité par Natura 2000 a inspiré des réponses concrètes et adaptées au contexte social et économique de notre pays.

Une gestion contractuelle et volontaire

14 septembre 2011 (mis à jour le 11 octobre 2011)

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de [Contrats de gestion](#) et de [Chartes Natura 2000](#)

Cette politique ambitieuse de la France marque sa volonté d'une bonne gouvernance et permet une adhésion réelle et effective des citoyens aux objectifs de Natura 2000. Dans le cadre de cette politique contractuelle, le *COPIL*¹ joue un rôle important par la planification des actions de gestion du site. Ses réunions régulières sont l'occasion d'envisager et de mettre en discussion les futures actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des territoires.

La politique contractuelle mise en œuvre ne fait pas table rase du levier réglementaire. La puissance publique peut intervenir pour réglementer l'accès à certaines zones ou la *pratique de certaines activités*

¹ COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

(sportives, industrielles, etc.). La réunion des outils contractuels et réglementaires forme une politique originale qui favorise l'investissement de chacun dans un cadre cohérent et contrôlé.

Le réseau Natura 2000 en France

20 octobre 2009 (mis à jour le 2 juillet 2012) - Eau et biodiversité

Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature - Brochure 52 pages

Le déplacement des espèces, comme certains oiseaux migrateurs, et le fonctionnement des écosystèmes dépassent le cadre de nos frontières. C'est pourquoi une politique de préservation de la biodiversité efficace doit s'appliquer à l'échelle du continent européen.

Natura 2000 est un ensemble de sites naturels terrestres et marins. Il a pour objectif la préservation des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats sur tous les territoires des Etats de l'Union. Sa spécificité est de concilier la protection de la nature et les activités socioéconomiques.

Cette brochure de 52 pages présente les enjeux et la démarche Natura 2000 en France. Elle est illustrée par 7 exemples de sites représentatifs du réseau.

SOMMAIRE

La biodiversité

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 en Europe

Les chiffres clés

Qu'est-ce qu'un habitat naturel ?

La France, un patrimoine naturel d'exception

La mer, un immense réservoir de biodiversité

Des espèces emblématiques animales et végétales Des espèces emblématiques d'oiseaux

Des acteurs témoignent Natura 2000 en France, une démarche concertée et contractuelle

Concilier projets d'aménagement et préservation de l'environnement

Une première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

Vallées de la Loire et de l'Allier

Trégor-Goëlo

La Crau

Vosges du Nord

Massif de Madres-Coronat

Vallée de la Scarpe et de l'Escaut

Le projet européen LIFE

Etat du réseau et perspectives

Pilotage national, régional, local

Télécharger :

[Le réseau Natura 2000 en France \(PDF - 1 Mo\)](#)

La charte Natura 2000

20 septembre 2011 (mis à jour le 10 mai 2012)

Base juridique

L414-3, R414-12 du code de l'Environnement

Objectifs



La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière.

Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier.

Une charte, pour quoi faire ?

La charte Natura 2000 d'un site est constitutive du [DOCOB](#)². La charte contient des engagements de gestion courante et durable qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.

Ces engagements ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques. La charte contient généralement deux types d'engagements :

- des engagements généraux valables sur l'ensemble du site
- des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces qui intéressent le designataire (zones humides, milieux ouverts, milieux forestiers...).

La charte peut également prévoir des recommandations générales.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site, peut adhérer à la charte Natura 2000.

Eligibilité des terrains

Les terrains éligibles sont des espaces naturels (milieux agricoles, forestiers, zones humides...). Les parcs et jardins d'agrément, les espaces verts publics ne sont pas éligibles.

Conditions d'engagement

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000.

Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

Avantage fiscal

² DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

La signature d'une charte Natura 2000 donne cependant droit à l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la DREAL³ ou la DDT⁴ de votre département.

³ DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

⁴ DDT : Direction départementale des territoires - Adresse : Cité administrative
24024 Périgueux Cedex